

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-052

~~~~~

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**EXCUSES :** *NINOT Sophie, PETIT-JEAN Aurélien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca*

**POUVOIRS :** *NINOT Sophie à TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien à TAGAND François, CHAPERON Virginie à TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca à DURIN Frédéric*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : FIXATION DES TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE</b> |
|--------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Elios, fournisseur des repas pour la cantine scolaire, a informé la commune d'une revalorisation de 0,60 centimes au couvert soit 15% du prix à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Ainsi le prix facturé à la commune passera de 3,80 € TTC à 4,37 € TTC.

Il précise que les tarifs sont inchangés depuis 2013 et rappelle qu'actuellement les repas sont facturés aux familles comme suit :

☞ Repas régulier : 5,70 €

☞ Repas occasionnel : 6,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix des repas à la cantine scolaire comme suit :

☞ Repas régulier : 6,20 €

☞ Repas occasionnel : 7,00 €

- **DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*